

Le déplacement

Se déplacer à Lévis est simple, rapide et sécuritaire. Vous pouvez le faire à pied, en voiture, à vélo ou en transport en commun.

La marche

Il est facile de se déplacer à pied à Lévis, en toute saison. Assurez-vous d'être bien chaussé et de respecter certaines règles de sécurité.

- Traversez à l'intersection ou au passage pour piétons le plus près.
- Respectez les feux pour piétons. S'il n'y en a pas, respectez les feux de circulation réguliers.
- Marchez sur le trottoir. S'il n'y en a pas, marchez au bord de la chaussée, face à la circulation.
- Vérifiez la circulation avant de traverser (à gauche, à droite, de nouveau à gauche et à droite).
- Évitez les objets de distraction (écouteurs, cellulaire, texto) lorsque vous marchez et surtout en traversant une intersection.
- Si vous marchez le soir, soyez visible en tout temps (vêtements voyants, bandes réfléchissantes, etc.).
- Un piéton qui ne suit pas les règles de sécurité routière peut recevoir une amende de 15 \$ à 30 \$.



Les feux pour piétons



La silhouette blanche autorise les piétons à traverser la rue avec prudence, en surveillant les véhicules qui effectuent un virage, en particulier un virage à droite au feu rouge. Un décompte numérique peut indiquer le temps qu'il reste pour traverser.



La main clignotante, qui peut être accompagnée d'un décompte numérique, indique de traverser seulement si les piétons ont le temps d'atteindre l'autre trottoir ou la zone de sécurité avant que le feu passe à la main orange fixe. La main orange indique de ne pas traverser.



Les passages pour piétons

Les passages pour piétons sont délimités par des bandes jaunes et sont indiqués par un panneau. Les piétons ont la priorité sur les conducteurs et les cyclistes, qui doivent leur céder le passage. Cependant, les piétons doivent s'assurer qu'ils peuvent traverser sans risque, c'est-à-dire que les véhicules et les cyclistes les ont vu et qu'ils leur cèdent le passage.

Cartes des pistes cyclables dans la région de Lévis :

ville.levis.qc.ca/loisirs/installations-sportives/pistes-cyclables

chaudiereappalaches.com/uploads/intranet/fichiers/20191129155052-cartevelolevis-2019-web-1.pdf

Le vélo

Lévis offre un circuit cyclable de 320 km, réparti entre le réseau récréatif et le réseau utilitaire.

Le réseau récréatif comprend des pistes multifonctionnelles, des pistes cyclables et des corridors protégés permettant de circuler à pied, à vélo ou en patins à roulettes. Avec ses nombreux points de vue spectaculaires, le réseau cyclable de Lévis vaut le détour. Que ce soit en longeant le fleuve Saint-Laurent ou en traversant ses boisés, il permet de découvrir la beauté du territoire lévisien.

Le réseau cyclable utilitaire est, quant à lui, une bonne façon de se déplacer et de découvrir la ville en suivant des corridors identifiés au moyen d'une ligne blanche en bordure de la rue. Vous pouvez aussi rouler à vélo dans les rues, en respectant les mêmes règles que les automobilistes. Il est toutefois interdit de rouler à vélo sur les autoroutes.

Quelques organismes communautaires offrent des vélos usagés à bas prix et en très bon état. Pour connaître le nom de ces organismes, faites appel au Service 211. Les sites Web de petites annonces (Kijiji et LesPacs) proposent aussi beaucoup de bicyclettes à vendre. Vous pouvez acheter un vélo neuf dans les magasins de sport et les magasins à grande surface. Vous y trouverez aussi des casques et des cadenas.

Il est interdit de rouler à vélo sur les trottoirs. Roulez plutôt au bord de la rue et respectez la signalisation.

Le port du casque

Le port du casque à vélo n'est pas obligatoire, mais fortement recommandé, car il réduit les risques de blessures graves à la tête. Vous pouvez acheter un casque dans les boutiques de sport et les magasins à grande surface. Attention aux casques usagés, ils peuvent être trop vieux ou avoir déjà subi un choc, ce qui en réduit l'efficacité.

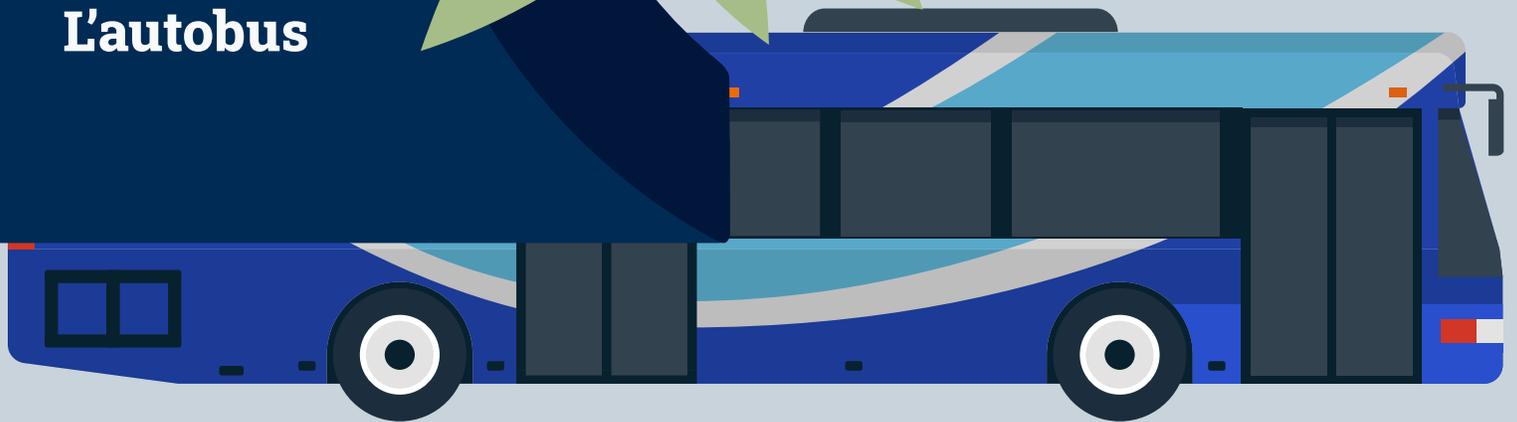


Protégez votre vélo

Pour diminuer les risques de vous faire voler votre vélo, il est recommandé de vous procurer un bon cadenas pour attacher votre vélo (en vente dans les magasins de sport, les magasins à grande surface et les quincailleries). Verrouillez toujours le cadre du vélo et au moins une roue : si vous attachez seulement votre vélo par la roue avant, les voleurs n'auront qu'à la dévisser pour partir avec la bicyclette.



L'autobus



La **Société de transport de Lévis (STLévis)** parcourt chaque année plus de 4 millions de kilomètres pour déplacer la population sur tout le territoire lévisiens et jusqu'à Québec. Les gens de la Rive-Sud l'utilisent pour se rendre au travail, à l'école et à plusieurs autres destinations : artères commerciales, installations sportives et culturelles, festivités locales, etc. Les autobus transportent les passagers entre des lieux prédéterminés (les arrêts d'autobus).

Elle offre des parcours d'autobus fréquents, des stationnements incitatifs bien répartis et un service de transport adapté à bas prix.

Tarifs et abonnements

Le tarif pour utiliser le transport par autobus dépend de la catégorie d'usager : régulier, privilège, étudiant, aîné et Adobus. Des billets sont disponibles pour 1, 4, 8 ou 12 passages. Vous pouvez aussi acheter un laissez-passer mensuel offrant un accès illimité.

stlevis.ca/tarifs-points-de-vente/tarification

Carte OPUS

La carte OPUS sert à payer votre passage dans l'autobus. Elle est rechargeable et réutilisable. Les étudiants, les personnes de 18 ans et moins ainsi que les aînés doivent avoir une photo sur leur carte, car ils bénéficient d'un tarif préférentiel. Les billets de transport de la STLévis sont disponibles aux centres de services et aux points de vente qui se situent dans certaines pharmacies et dépanneurs de la ville de Lévis. Seuls les centres de services peuvent émettre des cartes Opus avec photo. Pour renouveler l'abonnement d'une carte Opus avec photo, il est possible de la recharger dans l'un des points de vente.

Renseignements :

stlevis.ca/tarifs-points-de-vente/carte-opus

Outils pour se déplacer

L'application **Transit** affiche toutes les options de transport disponibles autour de vous ainsi que les prochains horaires de départ – un accès instantané à l'information dont vous avez besoin.

transitapp.com

Google Maps est un service de cartographie en ligne, il offre plusieurs possibilités, dont celle de générer un itinéraire en voiture, en transport en commun, à pied ou à vélo.

google.ca/maps

VéloBus

De la fin du mois de juin à la fin du mois d'août, des supports à vélo sont disponibles sur les autobus. Ce service est gratuit et disponible à tous les arrêts. Vous êtes responsable d'installer et de retirer votre vélo. La limite est de deux vélos par autobus (premier arrivé, premier servi).

stlevis.ca/nouvelles/2014/05/velo-bus-stlevis-est-de-retour

Jeunes enfants et poussettes

Les jeunes enfants sont les bienvenus dans les autobus de la STLévis. Il est possible de demander au chauffeur d'incliner l'autobus pour faciliter l'entrée ou la sortie. Dans les autobus où il y a un espace prévu pour les personnes en fauteuil roulant, il est recommandé d'y installer votre poussette ouverte avec l'enfant dedans. Assurez-vous que le frein de la poussette est bloqué et que l'allée centrale est dégagée.

Personnes vivant avec un handicap

Les autobus 11 et 11a ainsi que ceux des parcours L1, L2 et L3 sont accessibles aux personnes vivant avec un handicap (personnes se déplaçant en fauteuil roulant, en béquilles, avec une canne ou une marchette, etc.). L'autobus peut s'incliner pour qu'il soit plus facile de monter à bord.

Les usagères et les usagers doivent prendre note que l'accès aux autobus avec un fauteuil roulant est possible à 130 des 190 arrêts des parcours 11 et 11a. Chaque panneau d'arrêt accessible est identifié du pictogramme du fauteuil roulant, symbole international d'accessibilité.

Pour connaître l'accessibilité des arrêts et l'horaire des parcours 11 ou 11A, consultez le site Web de la STLévis ou communiquez avec le service à la clientèle au 418 837-9844.

Le Service du transport adapté de la STLévis est, quant à lui, destiné aux personnes vivant avec un handicap dont la mobilité est trop réduite pour utiliser le service régulier. Des minibus et des taxis adaptés transportent ces personnes de porte en porte. Pour en profiter, il faut répondre à certains critères et faire une demande d'inscription.

Renseignements :

 stlevis.ca

 418 837-2401

Le Programme Accès-Transport Lévis

Le programme Accès-Transport Lévis permet aux personnes peu fortunées d'avoir accès à des rabais ou des gratuités sur des passages de transport en commun. Il vise à rendre le transport en commun davantage accessible aux personnes à faible revenu et aux personnes confrontées à une situation personnelle inhabituelle qui les rend vulnérables économiquement.

Les personnes admissibles au programme Accès-Transport Lévis sont :

- Les personnes dont le revenu familial se situe sous le seuil de faible revenu, tel que défini chaque année par le gouvernement du Canada.
- Les personnes confrontées à une situation personnelle inhabituelle qui les rend vulnérables économiquement.

Ne sont pas admissibles :

- Les personnes qui participent aux mesures actives d'Emploi-Québec et dont les frais de transport en commun sont remboursés.
- Les personnes dont le laissez-passer mensuel ou les titres de passages sont assumés par d'autres agents payeurs.

Pour se procurer des passages, la personne doit s'adresser à un organisme identifié.

Pour connaître les critères et les modalités d'admission au programme Accès-Transport Lévis, consultez le site Web de l'organisme Convergence action bénévole :

 benevoleenaction.com/programme-acces-transport

Raccordement au Réseau de transport de la Capitale (RTC) de Québec

Le **laissez-passer métropolitain** mensuel permet à sa détentrice ou son détenteur de se déplacer sans limites sur le réseau de la STLévis, d'Autocar des Chutes et du RTC, incluant le traversier Québec-Lévis. Vous pouvez vous procurer le laissez-passer à certains points de vente ainsi que dans les centres de services de la STLévis.

Les usagères et usagers ayant une carte étudiante ou privilège de la STLévis ont droit au laissez-passer « Métropolitain étudiant ».

Renseignements :

 rtcquebec.ca

 418 627-2511, option 1

Autres moyens de transport

Les taxis

Les taxis servent à transporter des passagères et passagers avec leur bagages vers l'endroit de leur choix (contrairement aux transports en commun, qui se déplacent entre des lieux prédéterminés).

Le coût du déplacement en taxi est calculé à partir d'un tarif de départ (le même pour tous les taxis), puis d'un montant par kilomètre et par minute. Ce montant est visible sur l'écran du taximètre à l'avant du véhicule. Il existe aussi un tarif fixe pour aller à l'aéroport (ou en revenir). On peut payer le taxi en argent comptant et la plupart des chauffeurs acceptent aussi les cartes de crédit ou de débit, mais mieux vaut vérifier avant de prendre la route.

Si vous avez besoin d'un taxi, vous pouvez appeler l'une des entreprises qui offrent ce service ou faire signe à un taxi qui circule dans les rues.



Le covoiturage

Le covoiturage permet à plusieurs personnes de partager un véhicule pour se rendre au même endroit. Par exemple, une conductrice ou un conducteur peut transporter ses collègues pour se rendre au travail. Les passagers partagent habituellement les coûts d'essence et d'entretien avec le propriétaire du véhicule. Ce mode de transport est pratique et économique. Il rend les déplacements agréables et permet de développer des liens sociaux.

Pour connaître les possibilités de covoiturage, parlez-en à vos amis, vos voisins et vos collègues. Consultez aussi les tableaux d'affichage placés dans les écoles et les lieux de travail.

Il existe aussi des services de covoiturage, qui permettent le jumelage entre passagers et conducteurs pour de plus longues distances.

Pour trouver un taxi ou une ressource de covoiturage de la communauté, communiquez avec 211.



Pour connaître les autres ressources de votre communauté pouvant vous venir en aide gratuitement et en toute confidentialité, composez le 211

 211quebecregions.ca



Traversier Québec-Lévis

Douze mois par année, la traverse Québec-Lévis relie les deux villes situées de chaque côté du fleuve Saint-Laurent. La traversée dure une douzaine de minutes. Les quais d'embarquement sont situés près des pistes cyclables et des supports à vélo sont présents sur les bateaux.

Piétons, cyclistes et automobilistes peuvent monter à bord du bateau. La traversée est payante, mais l'accès est gratuit pour les détenteurs d'un laissez-passer mensuel du RTC.

Renseignements :

 traversiers.com

 1 877 562-6560



L'autocar interurbain

Au Québec, le service de transport le plus développé entre les villes de la province est l'autocar interurbain. Il y a un terminus d'autocars à Lévis.

Terminus d'autocars de Lévis (Petro-Canada)

 165, route du Président-Kennedy, Lévis

 1 833 449-6444

Le service est offert par ces compagnies :

Orléans Express offre un service quotidien entre Québec, Lévis, Montréal, Longueuil et certaines autres villes de la province.

 orleansexpress.com

 1 888 999-3977

Autobus Breton offre au moins deux départs par jour, 365 jours par année, entre Saint-Georges et Québec. Des arrêts dans toutes les municipalités situées entre ces deux villes sont possibles.

 autobusbreton.com

 418 837-5805



Le train

Il y a deux gares dans la région de Québec, c'est la compagnie VIA Rail Canada qui assure le transport de passagers par train avec un service quotidien entre Québec, Sainte-Foy, Charny, Drummondville, Saint-Hyacinthe, Saint-Lambert, Montréal, Dorval et Ottawa.

VIA Rail Canada

 viarail.ca

 1 888 VIA RAIL (1 888 842-7245)

Gare de Charny

 2326, rue de la Gare, Lévis

 418 832-0784



L'avion

L'Aéroport international Jean-Lesage est situé à 25 km du centre-ville de Lévis, soit environ 25 minutes en auto.

Aéroport international Jean-Lesage

 aeroportdequebec.com

 505, rue Principale, Québec

 418 640-3300

Avec la participation financière de :

Québec 

VILLE DE
QUÉBEC 

Ville de
Lévis  **VIVEZ**
le courant
LÉVIS